

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

\*\*\*\*\*

**2025/078**

CONSEILLERS ÉLUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRÉSENTS : 24

DATE DE CONVOCATION : 21 MAI 2025

## **SÉANCE EN DATE DU 27 MAI 2025**

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

### **POINT 14 : FÊTE NATIONALE EN 2025**

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de M. Gérard Bergantz, adjoint au maire,  
Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances :

À l'unanimité des voix,

Décide :

- d'organiser un concert et un spectacle pyrotechnique, en plein air et sans billetterie, au centre culturel de Sarralbe le 12 juillet 2025,
- de prendre en charge la prestation de la société « Starlight évènementiel », spécialisée dans les spectacles pyrotechniques, pour un montant de 7000 €, Le pas de tir sera installé à l'arrière du centre sportif et culturel afin de garantir le respect du périmètre réglementaire,
- de prendre en charge la prestation du groupes musical « Orchestre Declic » pour un montant de 2200 €,
- de confier la sonorisation de l'événement à « Quai-Son » pour un montant de 1 300 €,
- de confier la surveillance et la sécurité de l'événement à la société KLS pour un montant de 326,52 €,
- de procéder au réassort des lampions pour la procession des enfants pour un montant de 511,20 € auprès de la société « JSE »,
- de prendre en charge les frais annexes liés à l'organisation de cette manifestation, à savoir frais de déplacement, frais de repas, frais d'hébergement, droits d'auteur et toutes autres dépenses,
- de prendre acte que les crédits suffisants ont été prévus au budget primitif principal 2025.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en préfecture et de sa publication sur le site internet de la commune de Sarralbe : [www.sarralbe.fr](http://www.sarralbe.fr) le 4 juin 2025

La secrétaire de séance,  
Marie Pierre MOURER



Sarralbe, le 2 juin 2025  
Le Maire,  
Pierre-Jean DIDOT

